

2016

RAPPORT D'ACTIVITÉ

de la CLE et de la cellule d'animation

SAGE Sioule





Sommaire

Le mot du Président	■	4
Les temps forts 2016	■	5
Le SAGE Sioule	■	6
Les activités de la CLE	■	12
Les activités de la cellule d'animation	■	20
La communication et la sensibilisation	■	22
Le SAGE en action	■	25
Les chiffres 2016	■	34
Les perspectives 2017	■	35

Le mot du Président



Le rapport d'activité de la CLE, de la cellule d'animation et plus simplement, pour les acteurs et habitants du territoire, du SAGE, s'étoffe d'année en année. La procédure est désormais bien en place et le contexte ne fait que conforter son obligation d'existence et d'action.

La prise de conscience, autour du changement climatique, de la surconsommation des fruits de la nature, dans ses excès et ses incohérences, se renforce aussi, jour après jour, année après année. La transition écologique ne peut se résumer à un slogan de programme politique, il est des réalités, accentuées par l'urgence, que les responsables et les gestionnaires des territoires ne peuvent, encore longtemps, ignorer.

Notre société a les moyens de prévenir tous les risques et de faire preuve d'anticipation; elle peut le faire à une vitesse démocratique, dans l'échange, la recherche du consensus et la mise en place de transformations acceptées, parce que programmées. Ces transformations, à l'échelle du monde occidental, participent de la volonté et du courage d'une société qui peut et doit faire l'effort de protéger son milieu; cette société a aussi l'obligation de ne pas se décharger de ces maux sur une autre partie de la planète et d'en épuiser à outrance les ressources naturelles et humaines.

L'eau, comme premier élément indispensable à la vie, à la vie de tous sur la même terre et avec la même et

unique ressource, est forcément au cœur de cette prise de conscience. Les politiques, au sens le plus noble du terme, qui doivent être menées, ne peuvent s'appuyer que sur la plus grande ouverture aux connaissances et au mécanismes du milieu naturel qui nous apporte, chaque jour, la quantité vitale en eau potable et en quantité utile à l'équilibre des écosystèmes.

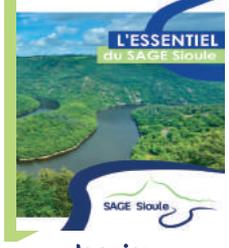
Il est nécessaire, pour notre territoire, de mieux comprendre le rôle joué, après celui des zones humides, par les têtes de bassins versants, le premier réseau de chevelus qui alimente tout le bassin hydrographique; un premier sujet d'étude développé dans ces pages. Il est également nécessaire, pour la vie des habitants de notre territoire, mais aussi pour ceux, encore plus nombreux, de la couronne clermontoise, de l'autre côté des volcans, de connaître les capacités aquifères de la Chaîne des Puys à alimenter, pour les années, les décennies, les siècles à venir, en eau potable, chacune des villes et chacun des foyers ; un second sujet d'étude, aussi évoqué dans ce rapport.

Au regard de ces échéances longues, à intégrer dans l'évolution climatique, quand les réparations d'aujourd'hui ne produiront des effets qu'au delà de la moitié du siècle, il est essentiel de se doter le plus rapidement des outils de connaissance de la première ressource en eau locale, qui sera dans la transmission que nous leur devons, celle des générations futures. Si le SAGE a une utilité, c'est celle de faire preuve de vigilance, s'il a une mission, c'est celle de ne pas hypothéquer l'avenir.

Pascal ESTIER,
Président de la CLE



Les temps forts 2016



Janvier
Validation du guide
*L'essentiel du SAGE
Sioule*



Avril
Publication des deux
plaquettes sur les
zones humides



Mai - Juin
Modification de la
composition de la CLE



Juin
2^{ème} Forum des élus :
la valeur de l'eau



Juin
Commission Inter-SAGE
sur l'étude Chaîne des
Puys



Juillet
Publication du 1^{er}
journal de la Sioule



Octobre
3^{ème} RDV de l'eau : La
continuité écologique



Décembre
Modification de la
composition de la CLE



Année 2016
Avancement de
l'étude « têtes de
bassin »

Le SAGE Sioule

La carte d'identité du SAGE Sioule

Le territoire

- ▶ 2 559 km de superficie
- ▶ 2 régions : Auvergne et Limousin
- ▶ 3 départements : Puy-de-Dôme, Allier et Creuse
- ▶ 160 communes

L'hydrographie et l'hydrogéologie

- ▶ La Sioule : 165 km de sa source près du lac de Servières à sa confluence avec l'Allier
- ▶ 37 cours d'eau élémentaires soit 2 052 km
- ▶ 4 principaux affluents : la Miouze, le Sioulet, la Viouze et la Bouble
- ▶ Climat continental soumis à une influence océanique en amont
- ▶ Nappe de la Chaîne des Puys, ressource souterraine fragile et fortement exploitée

Les données socio-économiques

- ▶ 63 000 habitants soit 25 habitants au km²
- ▶ Territoire à dominante agricole (71 %) et forestière ou semi-naturelle (28 %)
- ▶ Activité agricole tournée vers l'élevage bovin en amont et les grandes cultures en aval
- ▶ 3 pôles industriels
- ▶ Activité hydroélectrique développée
- ▶ Activité artisanale bien représentée
- ▶ Activités touristiques liées à l'eau développées (pêche, canoë, baignade...)

Les richesses naturelles

- ▶ 24 ZNIEFF de type 1 et 5 ZNIEFF de type 2
- ▶ 2 ZICO
- ▶ 12 sites Natura 2000
- ▶ 310 km² de zones humides potentielles (12 % du bassin)
- ▶ 1 réserve naturelle régionale
- ▶ 1 réserve biologique intégrale
- ▶ 6 espaces naturels sensibles
- ▶ 13 sites inscrits et 5 sites classés
- ▶ 26 espèces de plantes remarquables
- ▶ 7 espèces piscicoles et astacicoles remarquables dont l'anguille, le saumon et l'écrevisse à pattes blanches
- ▶ Nombreux insectes et mammifères (loutre, castor, chiroptères)
- ▶ Partie amont du territoire dans le PNR des Volcans d'Auvergne





Les masses d'eau

 **Etat écologique uniquement,**
(état chimique (pesticides, PCB...) non disponible)

33 masses d'eau « cours d'eau »

- ▶ **12 masses d'eau en bon ou très bon état** : La Sioule du barrage de Queuille jusqu'à Jenzat, Le Sioulet, La Miouze, La Bouble de sa source jusqu'à Monestier, Le Gelles, Le Veyssière, Le Tourdoux, Le Mazzière, Le Coli, Le Cubes, Les Cottariaux, Le Bort
- ▶ **13 masses d'eau en état moyen avec un objectif de bon état en 2021** : La Sioule de sa source jusqu'à Olby, La Bouble de Monestier à la confluence avec la Sioule, **Le Sioulot***, Le Creysat, Le Mazaye, **Le Chalamont***, **La Viouze**, **Le Braynant**, **La Faye***, La Cèpe, La Veauce, Le Boulblon, **La Veauvre***
- ▶ **3 masses d'eau en état médiocre avec un objectif de bon état en 2021** : **La Cigogne**, **Le Gaduet**, **Le Douzenan***
- ▶ **5 masses d'eau en état moyen, médiocre ou mauvais état avec un objectif de bon état en 2027** : *La Sioule d'Olby jusqu'au barrage des Fades*, *La Sioule de Jenzat à sa confluence avec l'Allier*, *La Saunade*, **Le Musant**, **Le Tyx**

4 masses d'eau « plans d'eau »

- ▶ **1 masse d'eau en très bon état** : **Lac de Servières**
- ▶ **2 masses d'eau en état médiocre avec un objectif de bon potentiel en 2021** : Etang de Tyx, Etang de Chancelade
- ▶ **1 masse d'eau en mauvais état avec un objectif de bon potentiel en 2021** : Complexe des Fades-Besserve

5 masses d'eau « souterraines »

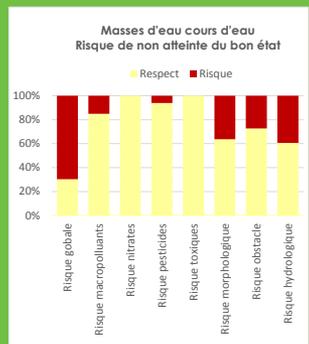
- ▶ **4 masses d'eau en bon état** : Massif central (bassin versant de la Sioule), Sables, argiles et calcaire du Tertiaire de la plaine de la Limagne, Chaîne des Puys, Massif du Mont-Dore (bassin versant de la Loire)
- ▶ **1 masse d'eau en état médiocre avec un objectif de bon état en 2027** : Alluvions Allier aval



Évolution de l'état des masses d'eau entre 2011 et 2013

- ▶ **2 masses d'eau se sont améliorées (en bleu)**
- ▶ **10 masses d'eau se sont dégradées (en orange, dont 5 liés au passage d'un état simulé à un état mesuré *)**
- ▶ **5 masses d'eau avec nouveau report de délai d'atteinte du bon état (en italique)**

Source : AELB, 2016 (données de 2013)





Le SAGE Sioule

L'histoire

Pourquoi un SAGE sur le bassin de la Sioule ?

Le bassin versant de la Sioule possède des ressources en eaux et un patrimoine écologique de première importance pour le bassin de la Loire qui reste cependant très fragile et nécessite une grande attention. **Le SDAGE Loire Bretagne de 1996 a de ce fait inscrit le bassin de la Sioule comme territoire prioritaire pour l'élaboration d'un SAGE.**

Conscients de ces richesses, les acteurs du territoire ont souhaité préserver leur patrimoine naturel, mais aussi lutter contre la dégradation de la qualité de l'eau en signant un **Contrat de Rivière pour 5 ans en 1989.**

Un certain désaccord subsiste entre les différents acteurs concernant la gestion des grands aménagements hydroélectriques. La majorité des conflits d'usage tourne autour de la gestion des retenues de Fades-Besserve et de Queueille :

- ▶ la rupture de la continuité écologique
- ▶ le partage de la ressource en eau
- ▶ le fonctionnement en écluse des ouvrages
- ▶ la gestion des sédiments contaminés
- ▶ l'eutrophisation des eaux des retenues
- ▶ le rôle des barrages dans la gestion des crues

Aussi, il est apparu que les zones humides des têtes de bassin versant n'étaient pas suffisamment prises en compte et qu'il fallait se préoccuper de

la préservation de la ressource en eau de la Chaîne des Puys. Cette ressource fragile et de plus en plus sollicitée est une richesse reconnue dans le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015 en raison de sa classification en « nappe à réserver dans le futur pour l'alimentation en eau potable » (NAEP).

Très vite, le SAGE est apparu comme l'outil le plus pertinent à l'établissement d'un dialogue entre les différents acteurs permettant de dépasser certaines oppositions et de mettre en place une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à l'échelle du bassin de la Sioule. Après 7 années de travail et une soixantaine de réunions impliquant plus de 200 personnes, le SAGE Sioule a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 5 février 2014.





Les enjeux du SAGE

Le SAGE Sioule : 5 enjeux, 13 objectifs, 41 dispositions et 4 règles

Agir sur la continuité écologique, la morphologie des cours d'eau et les zones humides	Préserver, améliorer et sécuriser la qualité des eaux	Préserver et améliorer la quantité des eaux	Protéger les populations contre les risques d'inondation	Partager et mettre en œuvre le SAGE
Préserver et restaurer la continuité écologique	Améliorer la connaissance pour maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses	Organiser la gestion des prélèvements	Réduire la vulnérabilité aux inondations	Anticiper la mise en œuvre du SAGE et du programme contractuel / assurer la coordination
Limiter les impacts des plans d'eau	Réduire les pollutions en nitrates et pesticides	Réaliser des économies d'eau	Organiser la communication et la pédagogie autour du SAGE	
Préserver et restaurer la morphologie des cours d'eau pour optimiser leur capacité d'accueil	Réduire les pollutions en phosphore	En l'absence d'une politique locale de l'eau, les enjeux du territoire seraient pour certains non satisfaits ou partiellement satisfaits dans les années à venir. L'atteinte des objectifs environnementaux fixés dans le SDAGE en réponse à la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) est à la base de la démarche du SAGE Sioule.		
Améliorer la connaissance et la préservation des zones humides	Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) est à la base de la démarche du SAGE Sioule.			
Améliorer la connaissance et la préservation du bocage	Pour répondre aux problématiques du territoire et satisfaire les exigences de la DCE, la CLE s'est attachée à mettre en place une politique d'actions ambitieuse. Elle a porté ses réflexions sur les masses d'eau définies comme stratégiques, où l'atteinte des objectifs DCE nécessite un effort particulier des acteurs locaux (Bouble, Boulbon, Sioule aval...).			

La CLE a retenu comme axe fort la préservation et la restauration de la morphologie des cours d'eau en considérant que cet enjeu contribuerait également à l'atteinte des autres objectifs fixés (qualité, quantité des eaux, milieux aquatiques).





Le SAGE Sioule

L'organisation

La CLE, son Bureau et ses commissions

Le SAGE est piloté par la **Commission Locale de l'Eau (CLE)**. C'est un lieu privilégié de concertation, de débats, de mobilisation et de prises de décisions. Sa composition illustre la diversité des acteurs concernés par le SAGE Sioule. Elle regroupe **62 membres répartis en trois collèges** : la moitié d'élus (31), 1/4 de représentants des usagers (16), 1/4 de représentants de l'État (15). Elle est **présidée par Pascal ESTIER, conseiller municipal des Ancizes-Comps**.

Pour mettre en œuvre le SAGE, la CLE s'appuie sur son **Bureau composé de 16 membres**.

En 2016, suite aux élections des conseillers régionaux, certains élus cessent d'être membre de la CLE. La nouvelle composition de la CLE a été établie par deux arrêtés préfectoraux en date du 9 mai 2016 et du 15 juin 2016, et comporte **6 nouveaux élus** :

- ▶ **Caroline BEVILLARD, Emmanuel FERRAND, et Yannick LUCOT**, conseillers régionaux
- ▶ **Dominique VAURILLON**, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
- ▶ **Véronique POUZADOUX**, conseillère départementale
- ▶ **Estelle GAZET**, adjointe au maire de Saint-Pourçain-sur-Sioule

Suite à cette nomination 3 nouveaux membres élus ont été désignés pour le Bureau de la CLE: **Emmanuel FERRAND, Véronique POUZADOUX et Clémentine RAINEAU**.

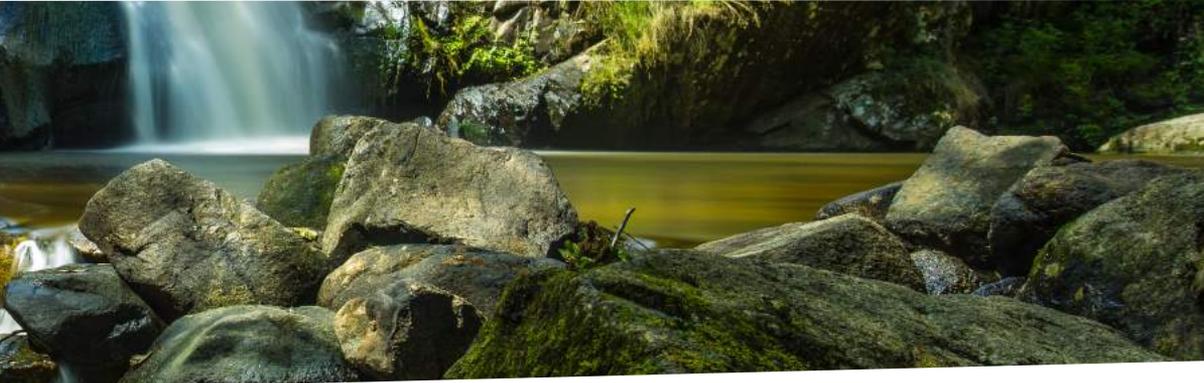
Le collège des représentants des collectivités territoriales du Puy-de-Dôme a également nommé **M. Joël ACHARD**, adjoint au maire de Saint-Bonnet-près-Orcival pour remplacer M^{me} Martine BONY.

La CLE dispose aussi de **2 commissions techniques** : « **préservation des ressources en eau** » et « **aménagement, gestion et valorisation des milieux** ». Les travaux menés dans le cadre des commissions thématiques permettent d'apporter à la CLE tous les éléments nécessaires à la prise de décisions.

Les commissions techniques associent l'ensemble des acteurs à la réflexion, y compris les acteurs extérieurs à la CLE (acteurs économiques, associatifs et administratifs du bassin versant, qu'ils soient élus, techniciens ou bénévoles). L'objectif est d'enrichir les discussions et de prendre en compte tous les points de vue.

En complément, une **commission inter-SAGE** facilite une gestion équilibrée des ressources en eaux souterraines de la Chaîne des Puy communes aux territoires des SAGE Sioule et Allier Aval (NAEP). Elle se compose de 16 membres issus des 2 CLE. Cette année deux nouveaux membres élus ont été nommés suite aux élections régionales: **Caroline BEVILLARD et Dominique VAURILLON**.

*Vous souhaitez participer aux commissions techniques ?
Inscrivez-vous dès maintenant !*



La cellule d'animation

En 2016, la cellule d'animation du SAGE Sioule était composée de 2 postes basés à Ébreuil :

- ▶ Céline BOISSON, **animatrice** à temps complet, chargée d'animer la CLE et de faciliter la phase de mise en œuvre du SAGE (ingénieur territorial titulaire). Maïna LE BAGOUSSE a remplacé Céline BOISSON pendant son congé maternité à partir du 16 août 2016.
- ▶ Murielle LOTTE, **assistante** à hauteur de 25 % d'un équivalent temps plein, chargée de la gestion du courrier et des bases de données administratives, et d'appuyer l'animatrice dans l'organisation et l'accueil des réunions.

La cellule d'animation est encadrée par Laurent BOISGARD, chef du service Aménagement et Gestion des Eaux à l'Établissement public Loire. Elle est également appuyée par les nombreux services dont dispose l'Établissement (SIG, communication, marché public...).

Le portage du SAGE

Durant toute sa phase d'élaboration, le SAGE a été porté par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC).

Suite à la promulgation de la Loi Grenelle 2, le contexte réglementaire ne permet plus au SMAD des Combrailles de porter le SAGE dans sa phase de mise en œuvre. En effet, le territoire de compétence du SMAD des Combrailles ne couvre que partiellement le territoire du SAGE Sioule. Depuis 2013, l'Établissement Public Loire assure le portage du SAGE Sioule.

Le siège de l'EP Loire étant à Orléans et dans l'intérêt du territoire, le SMAD des Combrailles a continué à héberger dans ses locaux la cellule d'animation de la CLE comme il le faisait auparavant jusqu'à la fin de l'année 2015. Ce n'est qu'en janvier 2016 que la cellule d'animation a pris possession de ses nouveaux locaux à Ébreuil.



Les missions de l'animatrice

Faire vivre le SAGE

- > Organiser et animer les réunions de la CLE, de son Bureau et de ses commissions
- > Coordonner et/ou suivre les opérations réalisées sur le territoire du SAGE
- > Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs actions
- > Réaliser des documents et des outils pédagogiques de sensibilisation et de communication
- > Suivre administrativement et financièrement la procédure

Vérifier la compatibilité/conformité des projets avec le SAGE

- > Préparer et rédiger les avis de la CLE
- > Suivre les politiques territoriales qui doivent être compatibles avec le SAGE

Évaluer le SAGE

- > Rédiger les rapports d'activité de la CLE
- > Évaluer les actions réalisées via le tableau de bord du SAGE

Autres

- > Participer au bon fonctionnement du service Aménagement et Gestion des Eaux de l'EP Loire
- > Représenter ponctuellement l'EP Loire sur le bassin de la Sioule



Les activités de la CLE

Les réunions

Durant l'année 2016, 10 réunions ont eu lieu :

- ▶ **1 réunion de CLE**
- ▶ **4 réunions de Bureau**
- ▶ **4 réunions de Comité de Pilotage sur l'étude Têtes de Bassin Versant**
- ▶ **1 réunion Comité Inter-SAGE sur le projet de ressource en eau de la Chaîne des Puys**

Le Bureau du 10 Mars 2016

Le Bureau s'est réuni à Saint-Pourçain-sur-Sioule avec pour ordre du jour :

- ▶ **Validation du rapport d'activité 2015**
- ▶ **Forum des élus 2016 et Rendez-vous de l'eau 2016**
- ▶ **Avis sur 5 étangs : Comard Bas, Croubardy, La Chabraise, Les Nautes, et Vatanges 3**

Le rapport d'activité 2015 a été validé. Les thématiques choisies pour le Forum des élus et le Rendez-vous de l'Eau sont respectivement la GEMAPI ainsi que la continuité écologique avec les travaux sur les microcentrales. Afin d'organiser

le Forum des élus de façon plus interactive et de rendre les participants actifs, il est envisagé de proposer des ateliers de travail lors de cette réunion. Enfin les 5 étangs cités ci-dessus ont reçu des avis favorables.

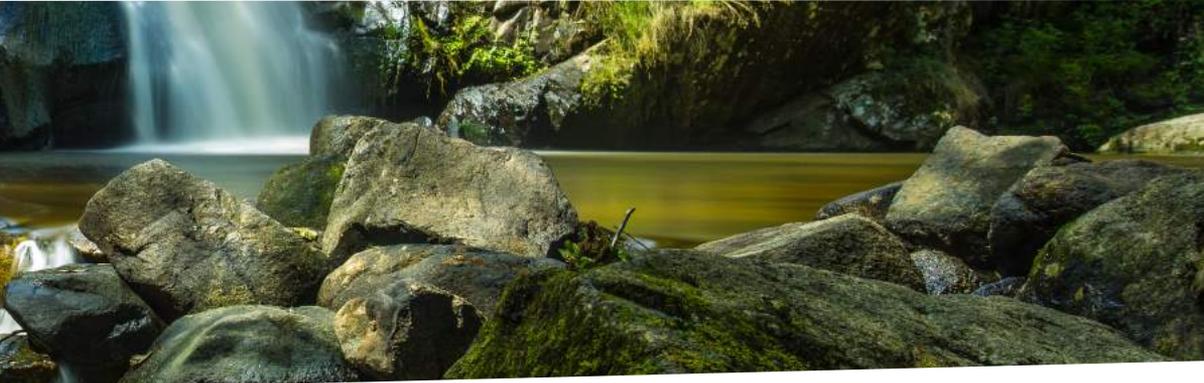
Le Bureau du 12 avril 2016

Le Bureau s'est réuni à Ébreuil avec pour ordre du jour :

- ▶ **Avis sur le plan d'eau la Ribière**
- ▶ **Préparation du Forum des élus**
- ▶ **Point sur l'inventaires des Zones Humides réalisé par le SMAD**

Le Bureau a émis un avis favorable pour le plan d'eau la Ribière. Les participants font remarquer que les avis sur les étangs deviennent de plus en plus nombreux. Ils souhaitent également savoir comment sont perçus les avis par les propriétaires, mais aussi comment ses derniers se traduisent ensuite. La cellule d'animation et l'animateur du Contrat territorial informent que les propriétaires





prennent contact avec eux pour obtenir des informations et un appui technique sur la mise en place des travaux.

Les membres du bureau définissent le contenu du Forum des élus. La réunion débutera par une présentation de la GEMAPI suivie par un état des lieux des maîtres d'ouvrage et des enjeux sur le bassin de la Sioule, au regard de l'évolution du contexte territorial. Enfin les participants travailleront en atelier sur différents scénarios avant de restituer leurs réflexions à l'ensemble du groupe.

La mission Zones Humides du SMADC présente le bilan de l'année écoulée. Le Bureau s'interroge sur ce qu'il serait possible de mettre en place dans l'Allier. La Chambre d'Agriculture de l'Allier est évoquée comme porteur potentiel du projet, et les participants se demandent le montant financier que cela représenterait.

Le Bureau du 17 Mai 2016

Le Bureau s'est réuni à Saint-Pierre-le-Chastel avec pour ordre du jour :

► Organisation du Forum des élus

Le Bureau valide deux ateliers à mettre en place lors du Forum des élus : un premier groupe de travail s'intéressera à la GEMAPI exercée en régie, tandis qu'un second groupe étudiera la GEMAPI transférée ou déléguée.

Le Bureau du 29 septembre 2016

Le Bureau s'est réuni à Ébreuil avec pour ordre du

jour :

- **Présentation et point sur la période de remplacement de congé maternité de Céline BOISSON**
- **Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Ébreuil**
- **Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la ville de Saint-Ours-les-Roches**
- **Point sur les études en cours (Têtes de bassin versant et étude Chaîne des Puys)**
- **Questions diverses**
- **Préparation de la CLE de novembre**

Deux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ont été présentés au bureau pour avis. Le PLU d'Ébreuil a reçu un avis favorable avec 2 recommandations. M. Philippe COULON (maire de St-Ours-les-Roches), M. Éric BRUN (adjoint en charge des finances et de l'urbanisme) ainsi que M. Claude PERRIER (Environnement) sont venus présenter le PLU de leur commune devant les membres du bureau. S'en est suivi une phase d'échange au cours de laquelle chaque participant a pu poser ses questions aux élus de la commune de Saint-Ours-les-Roches. Un avis favorable avec 3 recommandations a été donné sur ce projet. M. ESTIER souhaite que les représentants des communes viennent présenter leur PLU lors des prochains avis à donner sur ces dossiers.

Après un rappel de l'avancement de l'étude Tête de Bassin Versant (TBV) et des derniers éléments validés, l'animatrice présente les données utilisées par le bureau d'étude. Les membres du Bureau valident certaines données et font part de leurs remarques au bureau d'étude. M. ESTIER rappelle qu'il est important de bien communiquer autour des TBV car ses zones stratégiques pourraient être un jour accompagnées d'une réglementation. Ford de l'expérience



Les activités de la CLE

Les réunions

liée au sujet des zones humides sur le territoire, il est important de maintenir la communication en associant tous les acteurs du SAGE sur les TBV.

Le bureau du 29 septembre a également été l'occasion de présenter la demande de la Chambre d'Agriculture de l'Allier concernant la modification de la période d'étiage sur le SAGE Sioule. Enfin, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a annoncé l'ajournement du financement de l'étude Chaîne des Puys dans les conditions où le dossier a été déposé en juin 2016. Le projet devra donc être retravaillé avant de lancer une nouvelle demande de participation financière.

La CLE du 24 novembre 2016

La CLE s'est réunie à Châteauneuf-les-Bains pour aborder les points suivants :

- ▶ **Adoption de l'ordre du jour**
- ▶ **Adoption du précédent compte rendu**
- ▶ **Validation du programme 2017 et présentation du budget**
- ▶ **Nouvelle composition du bureau et de la commission Inter-SAGE suite aux élections régionales**
- ▶ **Bilan 2016 du contrat territorial de la Sioule**
- ▶ **Bilan 2016 de la mission Zone Humide réalisée par le SMAD et avis**
- ▶ **Présentation de l'avancement de l'Etude Têtes de bassin Versant**
- ▶ **Point d'information sur le projet de recherche Chaîne des Puys**
- ▶ **Avis éventuels**
- ▶ **Information sur les avis rendus par le Bureau**
 - ▶ **Information sur la GEMAPI**
 - ▶ **Questions diverses**

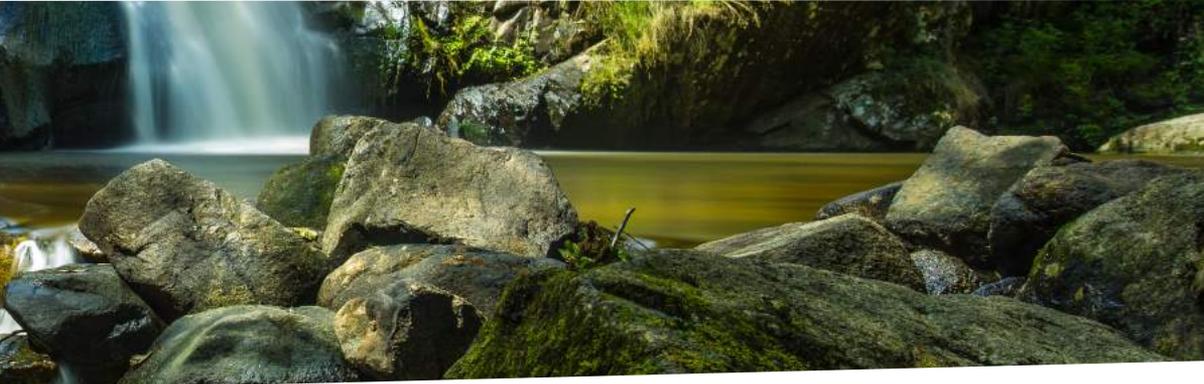
Un bilan de l'année 2016, les avis émis ainsi que le programme de l'année 2017 sont présentés aux membres de la CLE. Trois nouveaux membres du bureau sont désignés par le collège des élus suite aux élections des conseillers régionaux : M^{me} Véronique POUZADOUX, M. Emmanuel FERRAND et M^{me} Clémentine RAINEAU. La composition de la Commission INTER-SAGE est également modifiée avec la nomination de Mesdames Caroline BEVILLARD et Dominique VAURILLON.

L'animateur du Contrat Territorial (CT) présente ensuite le bilan 2016 des actions sur le bassin de la Sioule dans le cadre du CT. Un bilan de la mission Zones Humides est exposé à la CLE par le Président du SMAD, Monsieur Jean MICHEL, ainsi que par les deux animatrices Zones Humides. À la suite de cette explication, la CLE décide d'émettre 4 avis favorables à l'unanimité sur les inventaires et les cartographies des zones humides sur les communes de Charensat, de Saint-Pierre-le-Chastel, de Montfermy et de Saint-Ours-les-Roches.

L'avancement de l'étude Têtes de Bassin Versant est également présentée aux participants. À cette occasion, il est rappelé que le sujet est assez complexe et que les élus doivent s'impliquer et participer à l'élaboration de l'étude.

La progression du projet de recherche sur la Chaîne des Puys est exposée aux membres de la CLE. Dans ce cadre les participants sont informés du dépôt du projet de recherche des Universités auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, et de son refus de financer ce dossier en l'état en raison du portage administratif et financier proposé.

À l'occasion de cette réunion, un rapide point d'information sur la future compétence GEMAPI est présentée. La Direction Départementale



des Territoires informe que des réunions seront organisées sur ce sujet dans le Puy-de-Dôme durant les mois de décembre et de janvier.

Dans les questions diverses, la Chambre d'Agriculture (organisme unique de gestion de prélèvement) rappelle le contexte de sa demande de modification de la période d'étiage sur le bassin de la Sioule. La Chambre demande aux SAGES Sioule et Allier aval de définir une période d'étiage du 1^{er} juin au 30 septembre, c'est-à-dire celle qui a été définie par la DREAL Auvergne dans l'arrêté préfectoral pour l'organisme unique de gestion des prélèvements (le nouveau SDAGE 2016-2021 fixe une période d'étiage du 1^{er} avril au 31 octobre). Le Président Estier précise que les SAGES Sioule et Allier aval prendront une décision ensemble sur ce sujet, mais qu'un éclaircissement est nécessaire de la part de la DDT. Cette dernière met en avant un problème administratif de termi-

nologie sur cette question.



La CLE du 24 novembre 2016

Présents : 27

Représentés : 16

Votants : 43 / 62 (quorum atteint)

- > [Délibération 2016-01](#) : Adoption de l'ordre du jour
- > [Délibération 2016-02](#) : Adoption du compte rendu du 1 décembre 2015
- > [Délibération 2016-03](#) : Composition du Bureau de la CLE
- > [Délibération 2016-04](#) : Composition de la Commission Inter-SAGE
- > [Délibération 2016-05](#) : Avis inventaire et cartographie des zones humides sur la commune de Saint-Pierre-le-Chastel
- > [Délibération 2016-06](#) : Avis inventaire et cartographie des zones humides sur la commune de Charensat
- > [Délibération 2016-07](#) : Avis inventaire et cartographie des zones humides sur la commune de Monfermy
- > [Délibération 2016-08](#) : Avis inventaire et cartographie des zones humides sur la commune de Saint-Ours-les-Roches



Les activités de la CLE

Les avis

La Déclaration d'Intérêt Général des travaux de rivière de la Communauté de commune en Pays Saint-Pourcinois

La Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est une procédure instituée par la loi sur l'eau de 1992 qui permet à un maître d'ouvrage d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant l'aménagement et la gestion de l'eau.

Elle permet notamment :

- ▶ d'accéder aux propriétés privées riveraines des cours d'eau ;
- ▶ de faire participer financièrement les personnes qui ont rendu les travaux nécessaires ou qui y trouvent intérêt ;
- ▶ de légitimer l'intervention des collectivités sur des propriétés privées avec des fonds publics ;
- ▶ de simplifier les démarches administratives en ne prévoyant qu'une enquête publique pour la DIG et les travaux inclus soumis à autorisation.

Les berges de cours d'eau étant essentiellement privées sur le bassin de la Sioule, les opérations inscrites au Contrat Territorial Sioule relevant de l'entretien et de la restauration de la ripisylve, des berges et du lit nécessitent la mise en place de DIG pour la réalisation des travaux.

En 2016, la DIG de la Communautés de communes de Saint-Pouçain-sur-Sioule a fait l'objet d'un avis favorable.

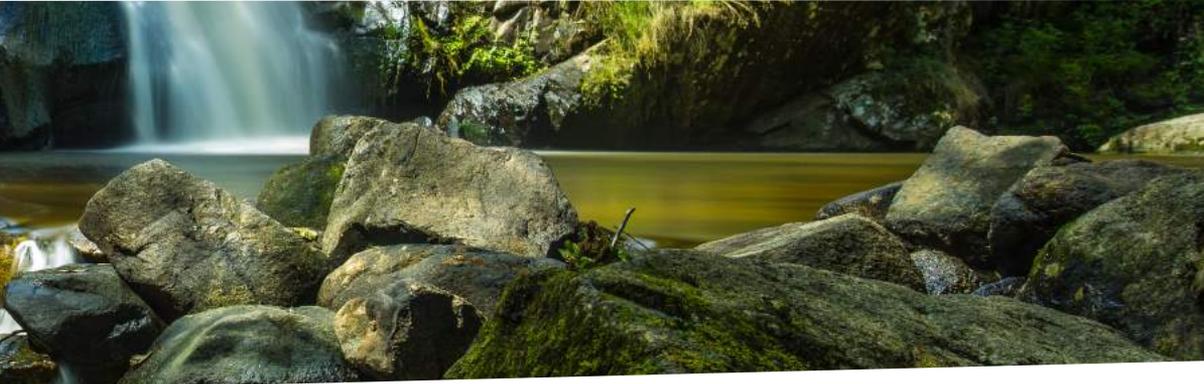
La demande de prélèvement en eau pour l'irrigation dans le Puy-de-Dôme

Sur le bassin de la Sioule, les Chambres d'agriculture se sont portées mandataires depuis de nombreuses années dans le but de proposer un dossier unique d'autorisation de prélèvement pour l'irrigation.

Côté Puy-de-Dôme, la Chambre d'agriculture centralise les demandes sans pour autant maîtriser les volumes sollicités individuellement. Seulement 2 points de prélèvements relativement modestes ont fait l'objet d'une demande d'autorisation. Les membres du bureau considèrent que certaines précisions demandées en 2015 ont été apportées à ce nouveau dossier. Cependant les impacts sur les milieux aquatiques restent très peu développés et ceux sur les autres usages non appréhendés. Ils souhaiteraient de plus que la nature des ouvrages permettant l'irrigation soit précisée.

La CLE a émis un avis favorable avec 3 recommandations au dossier de la Chambre d'Agriculture 63 :

- ▶ **Affiner la répartition des ressources en faisant ressortir le bassin de la Sioule**
- ▶ **Préciser les impacts sur les milieux aquatiques (état des milieux, objectifs environnementaux du SDAGE, catégorie piscicole, zones à enjeux à proximité comme les frayères ou les zones humides...). À noter que l'état des milieux, et les objectifs environnementaux du SDAGE ont été précisés.**
- ▶ **Préciser les impacts sur les autres usages**



La régularisation des étangs

De nombreux sous-bassins de la Sioule présentent des dégradations importantes de leur état en raison notamment d'une forte densité de plans d'eau. Ainsi la création de nouveaux étangs est interdite sur le territoire (article 2 du règlement du SAGE). Le renouvellement d'autorisation de plans d'eau sur cours d'eau est conditionné par la recréation d'un cours d'eau en dérivation du plan d'eau avec prélèvement du strict nécessaire (article 1 du règlement du SAGE).

La CLE est de plus en plus sollicitée pour donner des avis sur des dossiers de régularisation de plans d'eau illégaux : 7 dossiers ont été étudiés en 2016 contre 3 en 2015. Afin de faciliter la délivrance des avis et de respecter un traitement équitable des projets, la CLE s'est dotée d'une doctrine «étang» qui respecte les dispositions du SDAGE Loire-Bretagne. Cette dernière est rappelée dans l'encadré ci-contre.

Sur ce principe, des avis favorables ont été émis pour les étangs La Ribière et Comard bas à Montel-de-Gelat, mais aussi pour les étangs les Nautes, Vatanges 3, et Croubardy, à Condat-en-Combraille, avec la recommandation d'inscrire le suivi de ces plans d'eau au plan de contrôle de la MISEN (suivi des travaux, suivi du débit réservé, ...). Un avis favorable avec 5 recommandations a également été donné sur le plan d'eau La Chabraise à Mérinchal, sous condition de mettre en place une dérivation hydraulique à minima si le cours d'eau ne présente pas d'enjeux piscicole. En cas de non-réalisation des travaux le plan d'eau serait effacé. Enfin le plan d'eau Sous les Moulards Saint-Georges-de-Mons a aussi reçu un avis favorable avec 3 recommandations dont celle de fournir l'étude pour la dérivation sous 1 an et de laisser un délai de 5 ans pour la réalisation

des travaux.

**15 avis formulés en 2016,
c'est 2 de plus qu'en 2015!**



La doctrine «étang» du SAGE

La multiplication des dossiers de régularisation des étangs a conduit la CLE à se doter d'une doctrine «étang» le 1er décembre 2015. Cette dernière comprend les règles suivantes :

- > une dérivation hydraulique systématique est imposée ;
- > une dérivation écologique est imposée dès lors que le cours d'eau présente des enjeux piscicoles ;
- > la restauration de la continuité écologique au droit du plan d'eau est imposée sur les cours d'eau classés en liste 1 ;
- > le délai de réalisation des travaux est fixé à 1 an pour les études et 5 ans supplémentaires pour les travaux ;
- > en cas de non-réalisation des travaux dans les délais impartis, le plan d'eau doit être effacé ;
- > la durée d'autorisation du plan d'eau doit être cohérente avec celles déjà délivrées sur l'axe et limitée à 2045 ;
- > le plan d'eau ainsi régularisé doit être inscrit au plan de suivi et de contrôle des MISEN.

Les activités de la CLE

Les avis

Les Plan Locaux d'Urbanisme des communes d'Ébreuil et de Saint-Ours-les-Roches

Deux projets de plans locaux d'urbanisme ont été présentés pour avis à la CLE cette année. Les éléments des dossiers transmis les plus surveillés par le SAGE sont les systèmes d'assainissement (stations d'épuration et réseaux), les modalités de gestion des eaux pluviales et potables, ainsi que l'intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme. En effet, cette dernière thématique fait l'objet d'une disposition spécifique du PAGD (**voir encadré ci-contre**). Afin de faciliter l'intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme, le SMAD des Combrailles réalise des inventaires sur son territoire : il est nécessaire de prendre en compte ces nouvelles cartographies dans les PLU.

Concernant la commune d'Ébreuil, le Bureau a émis un avis favorable avec 2 recommandations :

- ▶ Prévoir un descriptif plus détaillé des infrastructures d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales dans le rapport de présentation.
- ▶ Vérifier la compatibilité des zones constructibles au regard des problèmes éventuellement créés par les eaux de ruissellement.

Sur le PLU de Saint-Ours-les-Roches, le Bureau a émis un avis favorable avec 3 recommandations :

- ▶ Prévoir d'étudier les stades de saturation des réseaux et des infrastructures pour l'assainissement, l'eau potable et la gestion des eaux pluviales

- ▶ Vérifier la compatibilité des zones constructibles au regard des problèmes éventuellement créés par les eaux de ruissellement.
- ▶ Ajouter les arrêtés préfectoraux et les zonages des captages d'eau potable dans le PLU.

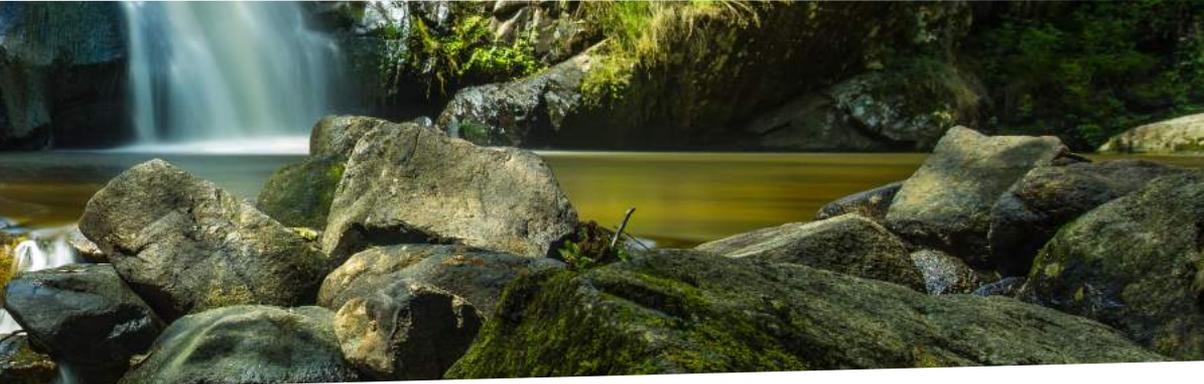


Les zones humides et les Plans locaux d'urbanisme

Actuellement de nombreuses communes du SAGE Sioule révisent leur PLU. Cette procédure est encadrée par la disposition 1.4.3 du PAGD. Ainsi, les zones humides doivent être intégrées dans les documents graphiques ou dans des zones qui les protègent. Sur ce sujet les communes disposent de la cartographie des enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides. Néanmoins cette prélocalisation constitue un outil d'alerte et ne peut pas être transposée directement dans un zonage à portée réglementaire. Toutes les parcelles que la commune envisage de rendre constructibles et qui intersectent les enveloppes de forte probabilité des zones humides doivent faire l'objet d'un inventaire.

Sur le territoire des Combrailles, le SMAD réalise des inventaires de terrain suivant la méthodologie validée par la CLE. Il est pertinent que les cartographies issues de ses prospections soient intégrées dans les PLU en élaboration ou en révision pour les communes concernées.

Afin de faciliter la démarche, il est nécessaire que la cellule d'animation du SAGE soit consultée tout au long de l'élaboration du projet.



La validation des cartographies et des inventaires zones humides du Syndicat Mixte pour l'Aménagement des Combrailles (SMADC)

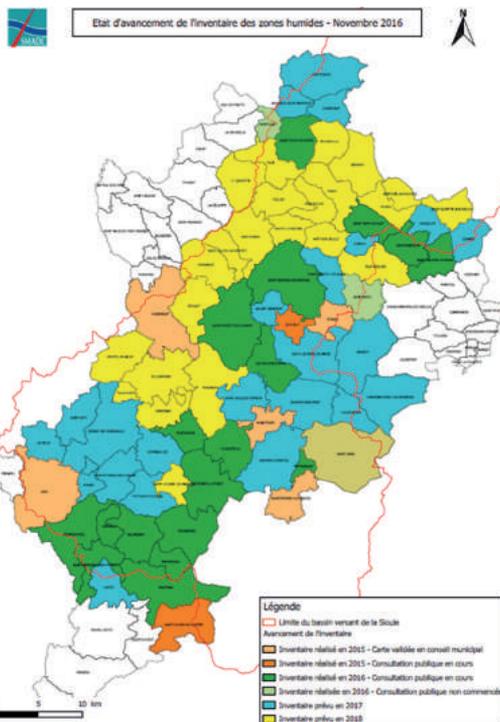
Le SMADC a entrepris la réalisation d'inventaires des zones humides sur son territoire, conformément à la méthodologie établie par la délibération du 8 janvier 2015 de la CLE du SAGE, et décrite dans les « Modalités d'inventaire des zones humides sur le bassin de la Sioule ». Les retours des acteurs du territoires sont très positifs sur cette mission. Grâce à la mobilisation des élus et des représentants des communes, ainsi qu'au travail des deux animatrices Zones humides, 21 communes ont pu être inventoriées et cartographiées en 2016.

Lors de la Commission Locale de l'eau du 24 novembre 2016, 4 communes ont fait valider leurs inventaires et cartographies par la CLE. Cette étape termine la procédure des inventaires sur chaque commune. **Ainsi Monfferny, Charensat, Saint-Pierre-le-Chastel et Saint-Ours-les-Roches ont reçu des avis favorables sur leurs cartographies et inventaires.**

Ces documents seront accessibles sur le site internet du contrat territorial (www.riviere-sioule.fr).



La carte ci-dessous illustre les communes du SMADC.



- Tons oranges : communes inventoriées en 2015
- Tons verts : communes inventoriées en 2016
- Bleu : inventaires prévus en 2017
- Jaune : inventaires prévus en 2018

Les activités de la cellule d'animation

En plus de l'animation des réunions du Bureau ou de la CLE, l'animatrice du SAGE organise, coordonne ou participe à de nombreuses réunions ou rencontres dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE.

En amont des prises de décision, l'animatrice a organisé en 2016 :

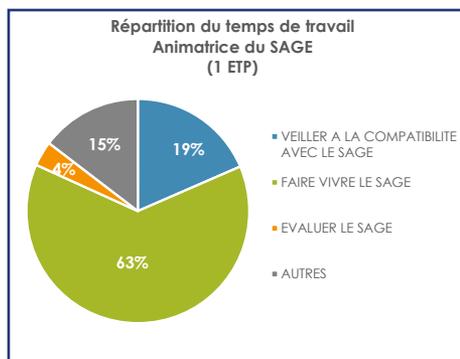
- ▶ **4 réunions du COPIL de l'étude « Tête de bassin »** pour suivre l'avancée de l'étude et valider les propositions du bureau d'étude sur l'avancée des différentes phases.
- ▶ **De très nombreux échanges avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'unité de recherche de l'École des Mines de Saint-Étienne et le laboratoire Magma et Volcans de l'Université Blaise Pascal à Clermont-Ferrand**, afin de concrétiser le lancement du projet de recherche « Chaîne des Puys » pour lequel les réflexions ont été engagées début 2014 (en partenariat avec la cellule d'animation du SAGE Allier-Aval).
- ▶ **Une commission Inter-SAGE réunissant les CLE des SAGE Allier-Aval et Sioule sur le projet de recherche de la Chaîne des Puys.** Les chercheurs des universités ont ainsi présenté le projet de recherche aux membres de la Commission avant de le déposer auprès de l'Agence de l'Eau. Après avoir exposé les enjeux et les objectifs, ils ont précisé le déroulé de l'étude et répondu aux interrogations des participants.

Le suivi des projets en cours sur le bassin est primordial afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la prise en compte des enjeux de la gestion intégrée de l'eau le plus en amont possible de leurs décisions et de faciliter ainsi la mise en œuvre du SAGE. Cette année, l'animatrice du SAGE a participé à **44 réunions techniques et d'échange.**

Ces réunions d'échange participent à la mise en réseau des SAGE, des contrats territoriaux et des experts en mutualisant les travaux et méthodologies relatifs aux études (zones humides, continuité écologique, têtes de bassins versants...) et aux actions de communication (site internet, guide...).

Par ailleurs, l'animatrice du SAGE a participé :

- ▶ À la réunion d'information «**Mise en œuvre de la compétence GEMAP**» à Clermont-Ferrand
- ▶ À la journée technique Animation du réseau d'acteurs des zones humides de têtes de bassin versant de la Loire et de ses affluents «**Agir pour les tourbières et les milieux tourbeux**» à Lempdes





OPÉRATION	PORTEUR	OBJET	LIEN AVEC LE SAGE
SDAGE Loire Bretagne	AELB	Réunion d'information	Transversal
Plan Local d'Urbanisme	Commune de St-Ours-les-Roches	Comité de pilotage	Transversal
Plan Local d'Urbanisme	Commune de Queuille	Comité de pilotage	Transversal
Plan Local d'Urbanisme	Commune de Naves	Comité de pilotage	Transversal
Plan Local d'Urbanisme	Commune de Montaigut	Comité de pilotage	Transversal
Plan Local d'Urbanisme	Commune d'Ébreuil	2 comités de pilotage	Transversal
Plan Local d'Urbanisme	Commune de St-Germain-de-Salles	Comité de pilotage	Transversal
Plans d'eau	DDT 63	1 réunion d'information et 3 visites de terrain	D 1.2.1
Mise aux normes des étangs	Propriétaires	3 visites de terrain	D 1.2.1
Restauration de la continuité écologique	Conseil Départemental 63	2 visites de terrain	D 1.1.3
Travaux en zone humide-ENS de St-Pierre-le-Chastel	Commune de St-Pierre-le-Chastel	Comité de pilotage	D 1.4.1
Étude assainissement	SIRB	3 comités de pilotage	D 2.3.3
Gestion collective de l'irrigation	OUGC 03	Comité de pilotage	Objectif 3.1
Cours d'H2O	Association H2O	Réunion de travail	D 5.2.1
Plan Régional Auvergne Loutre	DREAL	Comité de pilotage	/
Évaluation de la politique SAGE de l'Agence de l'Eau	AELB	2 comités de pilotage	/
Natura 2000 : Basse Sioule	CEN Auvergne	Comité de pilotage	/
Cartographie des cours d'eau	DDT 63 et 03	3 comités de pilotage	/
Suivi piscicole	Fédération de pêche 03	Pêche électrique	/
Comité sécheresse 63	Préfecture 63	1 comité de gestion	/

THÉMATIQUE	OBJET	INITIATEUR	LIEN AVEC LE SAGE
GEMAPI	Atelier de travail	EP Loire	D 1.3.2
Tourbière et zone humide	Réunion d'information et échanges	DDT 63	D 1.4.1
Transversale	6 ^{ème} Conférence des Présidents de CLE	EP Loire	/
Transversale	2 rencontres des animateurs SAGE de l'EP Loire	EP Loire	/
Transversale	Réunion d'échange	Cellule ASTER 63	/



La communication et la sensibilisation

2^{ème} Forum des élus : la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

Le 10 juin 2016, une quarantaine d'élus et de partenaires techniques et financiers se sont réunis, à la Passerelle de Menat, pour s'intéresser à la question de la GEMAPI.

La GEMAPI, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, est une nouvelle compétence obligatoire créée par la loi Métropole. Toutes les futures communautés de communes, communautés d'agglomération auront à exercer cette compétence dès janvier 2018. Pour ce faire, elles ont la possibilité de l'exercer en régie, de déléguer/transférer tout ou partie à une structure existante plus adaptée. Dans le contexte de fusion des communautés de communes, l'objectif de la rencontre est d'anticiper les réflexions sur le territoire avec pour ordre du jour :

- ▶ Explication de cette nouvelle compétence, son contenu et ses modalités d'application par les services de l'état
- ▶ Présentation des enjeux milieux aquatiques et inondation sur le bassin de la Sioule par Vincent JOURDAN (animateur du Contrat territorial Sioule) et Céline BOISSON (animatrice du SAGE Sioule)
- ▶ Travail en atelier sur les différentes stratégies de structuration pour une mise en œuvre rationnelle et efficace de cette compétence

En fin de rencontre, les participants considèrent que pour une mise en œuvre efficace à un coût acceptable, il est préférable de transférer/déléguer cette compétence à une structure adaptée qui porterait l'ensemble des missions GEMAPI (gestion et travaux) sur l'ensemble du bassin de la Sioule.



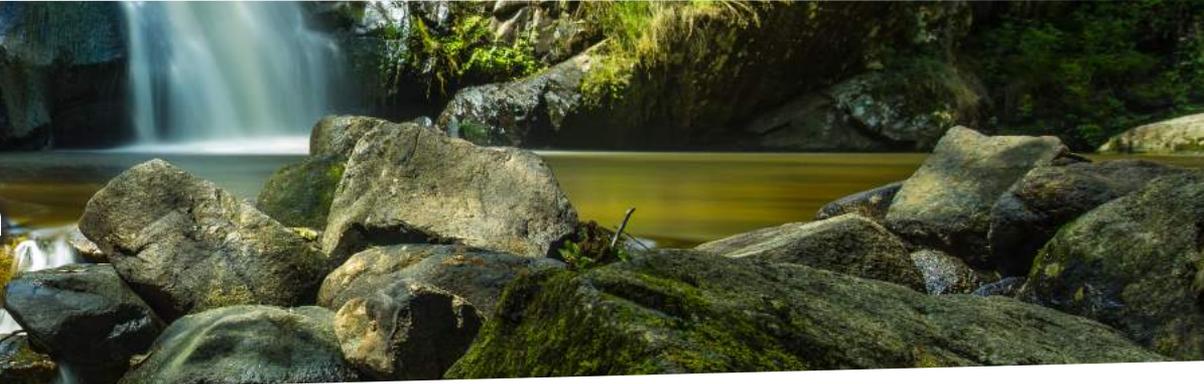
Zoom sur la GEMAPI

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique crée une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, et l'attribue aux communes et à leurs groupements.

Aujourd'hui, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombent à tous les niveaux de collectivités. Les régions, les départements, les communes et leurs intercommunalités peuvent s'en saisir, mais aucune de ces collectivités n'en est spécifiquement responsable. Demain, ces travaux seront exclusivement confiés aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

La compétence GEMAPI est définie par les 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- > (1^o) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- > (2^o) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- > (5^o) La défense contre les inondations et contre la mer
- > (8^o) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines



3^{ème} RDV de l'eau : la continuité écologique

À l'occasion du 3^{ème} RDV de l'eau du SAGE Sioule, le vendredi 7 octobre, une vingtaine de membres de la CLE et de ses partenaires techniques se sont réunis à Saint-Pourçain-sur-Sioule, pour aborder la continuité écologique sur les cours d'eau.

Mais qu'est-ce que la continuité écologique ? Dans une rivière cette notion, définie par la Directive Cadre Européenne (DCE), caractérise la libre circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments. La continuité écologique constitue un élément pour l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau.



Grâce à l'intervention de Mylène MALBRUNOT de l'ONEMA, les participants ont pu comprendre le fonctionnement des cours d'eau et l'intérêt de la continuité écologique pour les poissons. Ils ont également découvert les causes de l'altération de la continuité dont les obstacles transversaux sur le lit de la rivière (barrages, seuils,...). Ces derniers entraînent une fragmentation des habitats naturels et des populations piscicoles, participant ainsi à l'érosion de la biodiversité.



Des solutions de restauration de la continuité écologique existent, comme a pu en témoigner Vincent JOURDAN, animateur du Contrat territorial, en présentant des travaux effectués sur le bassin versant de la Sioule. Enfin, l'association Loire Grands Migrateurs (LOGRAMI) est intervenue pour exposer ses missions et apporter des précisions aux participants sur les grands migrateurs tels que le saumon ou l'anguille.

Pour un complément concret sur le terrain, les participants ont visité le chantier du Moulin de la ville de Saint-Pourçain-sur-Sioule et le Moulin Infernal dans l'après-midi.

La communication et la sensibilisation

Les plaquettes zones humides

Deux plaquettes de sensibilisation sur les zones humides ont été rédigées cette année par la cellule d'animation. La première, "Les zones humides, un patrimoine à préserver" présente ce qu'est une zone humide, ses fonctions, ses intérêts ainsi que les dispositions réglementaires qui la protège. La seconde, « Les modalités d'inventaire des zones humides » reprend les grands principes de la méthodologie d'inventaire de terrain des zones humides validés par la CLE du SAGE Sioule. Un retour d'expérience de la commune de Vitrac est également proposé.



Les reflets de la Sioule n°1 : Les actualités du SAGE et du Contrat territorial

Le journal Les Reflets de la Sioule est paru au printemps 2016. Ce premier numéro met en avant des actions mises en oeuvre par le SAGE et le Contrat territorial (CT). On retrouve notamment les actions de communications organisées par le SAGE ainsi que la méthodologie d'inventaire des zones humides validée par la CLE. Des travaux du CT sont également présentés sur la restauration de la continuité écologique ou sur la création de stations d'épuration par exemple. Enfin, un article de sensibilisation est proposé sur les têtes de bassin versant. Ce dernier décrit leurs intérêts, les menaces qui pèsent sur elles et les solutions de gestion qui existent.

Sensibilisation en milieu scolaire

À l'occasion de la 14^{ème} édition des cours d'eau H₂O organisée par l'association H₂O les 7 et 8 avril 2016 à Clermont-Ferrand, le SAGE Sioule était présent dans l'espace « cycle de l'eau ». Au cours de ces deux jours, plus de 120 classes, soit 4 200 élèves de toute l'Auvergne, se sont ainsi présentés au stand du SAGE, où il leur était proposé de découvrir la remontée périlleuse du saumon atlantique depuis la mer jusqu'à Sioule à travers un jeu de société. Les plus grands ont percé l'énigme des zones humides.



Le SAGE en action

Actions menées par
la cellule d'animation

Rédaction de la brochure "L'essentiel du SAGE Sioule" (D 5.2.1)

La mise en œuvre du SAGE nécessite un accompagnement important en matière de communication, d'information et de sensibilisation des acteurs du bassin pour garantir l'appropriation du schéma et, à terme, voir évoluer les pratiques et les politiques en place en faveur d'une meilleure gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

La CLE a conscience que la communication et la pédagogie qu'elle mettra en place seront un gage de la réussite de sa politique. Afin de faciliter la transparence du SAGE et de ses documents auprès des acteurs et des habitants du territoire, la CLE a confié à la cellule d'animation la rédaction d'une brochure simplifiée du SAGE. Cette dernière présente de manière accessible les différents éléments de l'ensemble des documents.

La première partie expose un rappel des éléments importants du SAGE, à savoir l'outil, les grandes étapes de son élaboration, les enjeux ainsi que les documents opposables. Elle présente également la Commission Locale de l'Eau et son fonctionnement.

La seconde partie propose un résumé de la stratégie de la CLE pour une gestion durable de l'eau à travers les différents enjeux. Chaque enjeu est ainsi décrit, justifié, et mis en parallèle avec les dispositions du SAGE.

La dernière partie comporte un sommaire personnalisé en fonction de chaque catégorie d'acteur du territoire et de ses domaines de compétence. Chaque usager (privé/ particulier/ collectivités/...) peut ainsi trouver les dispositions du SAGE qui le concerne directement.



Un outil pratique et accessible à tous!



Le SAGE en action

Actions menées par la cellule d'animation

Étude de délimitation et de caractérisation des têtes de bassin (D 1.3.2)

Les têtes de bassin constituent le bassin d'alimentation des petits chevelus. Elles représentent un enjeu majeur de la gestion de l'eau. De leur intégrité dépend tout le fonctionnement de la rivière aval tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs. En effet, les cours d'eau de têtes de bassin constituent en moyenne **60-70 % du réseau hydrographique total** et sont responsables à **60 % de la qualité de l'eau des cours d'eau en aval**. **Une étude spécifique sur les têtes de bassin de la Sioule a été engagée en décembre 2015.** L'étude consiste à :

- ▶ identifier et délimiter les têtes de bassin sur l'ensemble du territoire du SAGE Sioule
- ▶ caractériser l'ensemble des têtes de bassin d'un point de vue écologique et hydrologique en vue de définir les têtes de bassin stratégiques pour le bassin de la Sioule et de mettre en place une typologie
- ▶ proposer des objectifs et des règles de gestion adaptés
- ▶ mettre en place une méthodologie cadre de diagnostic approfondi des têtes de bassin, testée sur un échantillon

L'année 2016 a été consacrée à la réalisation de la phase 1 et au lancement de la phase 2.

Le COPIL du 26 janvier 2016

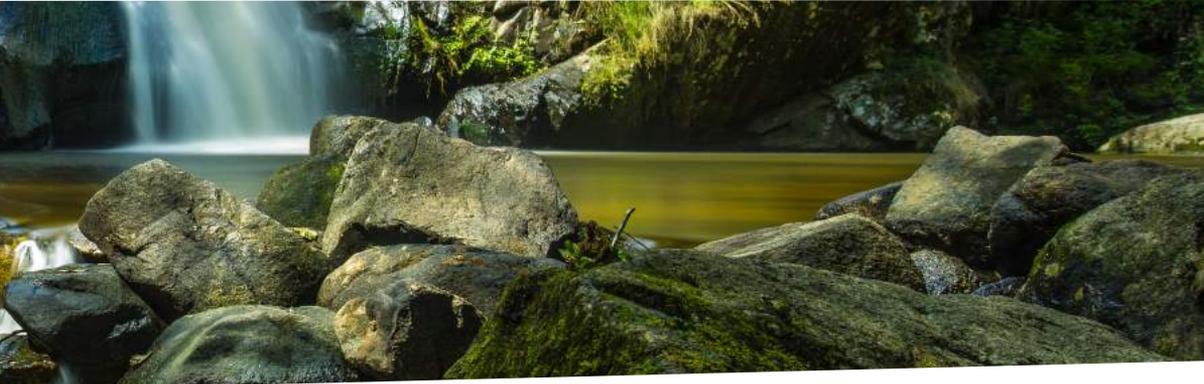
La réunion de lancement a permis de présenter la méthodologie à mettre en place tout au long de l'étude, de définir le planning et de valider la méthode de travail à appliquer sur la phase 1.

La discussion s'est d'abord axée sur les critères à prendre en compte pour identifier les têtes de bassin versant, afin d'obtenir un référentiel sur l'ensemble du territoire. Les réflexions s'articulent autour du rang de Strahler (voir encart) et sur la pente à intégrer dans les têtes de bassin versant.

Le COPIL valide les points suivants sur la phase 1 :

- ▶ la cartographie s'appuiera sur le référentiel des cours d'eau des DDT de l'Allier et du Puy-de-Dôme (BD Topo)
- ▶ la pente ne constitue pas un critère pour caractériser les têtes de bassin versant
- ▶ réalisation de 5 cartes comparatives avec des rangs de Strahler variant de 1 à 4, afin de choisir la plus pertinente pour identifier les têtes de bassin versant

M. Estier rappelle enfin le contexte sensible des zones humides sur le territoire. Il s'agira ainsi de **communiquer sur l'étude et d'informer les élus tout au long du projet.**



Le COPIL du 6 juillet 2016

Le COPIL a validé la définition des têtes de bassin versant en prenant comme critère le réseau hydrographique DDT et les rangs de Strahler 1/2/3, ainsi que les cours d'eau de rang 1 et 2 se jetant dans des cours d'eau de rang supérieur ou égal à 4.

En prenant en compte cette définition, **83 % de la surface du bassin de la Sioule est classé en têtes de bassin versant**. De ce fait, une **priorisation** des têtes de bassin versant est nécessaire afin de cibler les choix d'orientation de gestion de ces entités. Le SAGE disposera :

- ▶ d'une carte informative représentant l'ensemble des têtes de bassin versant. À noter que cette carte n'a pas de valeur réglementaire.
- ▶ d'une carte identifiant les têtes de bassin versant stratégiques qui servira de référence sur le bassin versant de la Sioule. Cette dernière sera validée en CLE.

Le bureau d'étude présente ensuite la méthodologie et certains critères qui seront étudiés dans la phase 2.

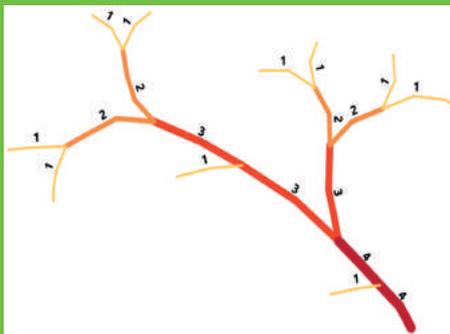
Le COPIL du 9 novembre 2016

La phase 2 de l'étude consiste à identifier les têtes de bassin versant stratégiques. Cette étape de priorisation nécessite une caractérisation précise de ses dernières. Le bureau d'étude présente les données disponibles relevées sur le territoire en fonction de 3 enjeux : qualité, quantité et biodiversité/milieus. Les membres du COPIL souhaitent que l'assainissement collectif et non collectif soit intégré dans l'analyse. Des premières cartes de synthèse par enjeux sont proposées. Ces dernières apparaissent cohérentes mais une réunion de travail et de concertation s'avère indispensable pour identifier les têtes de bassin versant stratégiques avec les acteurs du territoire. La réunion est organisée le 5 janvier 2017.



Les rangs de Strahler

Les rangs de Strahler permettent de hiérarchiser les cours d'eau : plus le rang est élevé et plus la taille du cours d'eau est importante. Lorsque deux cours d'eau de même rang se rejoignent, ils forment un cours d'eau de rang $n+1$. En revanche, si un cours d'eau de rang n se jette dans un cours d'eau de rang supérieur, le rang du cours d'eau en aval ne change pas. Exemple : si deux cours d'eau de rang 3 se rejoignent ils forment un cours d'eau de rang 4. Si un cours d'eau de rang 1 se jette dans un cours d'eau de rang 3, le cours d'eau formé reste de rang 3.





Le SAGE en action

Actions menées par la cellule d'animation

Projet de recherche sur les ressources en eau souterraine de la Chaîne des Puys (D 3.1.1)

Rappel du contexte

Les coulées volcaniques de la Chaîne des Puys sont situées sur le territoire des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Allier aval et Sioule, tous deux portés par l'Établissement Public Loire (EP Loire). La nappe de la Chaîne des Puys présente une bonne qualité et est aujourd'hui exploitée majoritairement pour la production d'eau potable et d'eau embouteillée (exemple : Volvic). Cette ressource souterraine reste cependant peu connue, très vulnérable et complexe à étudier de par sa formation géologique particulière. Identifiée comme ressource en eau souterraine stratégique à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, la nappe de la Chaîne des Puys est ainsi qualifiée de nappe à réserver pour l'alimentation en eau potable (NAEP) par le SDAGE 2016-2021.

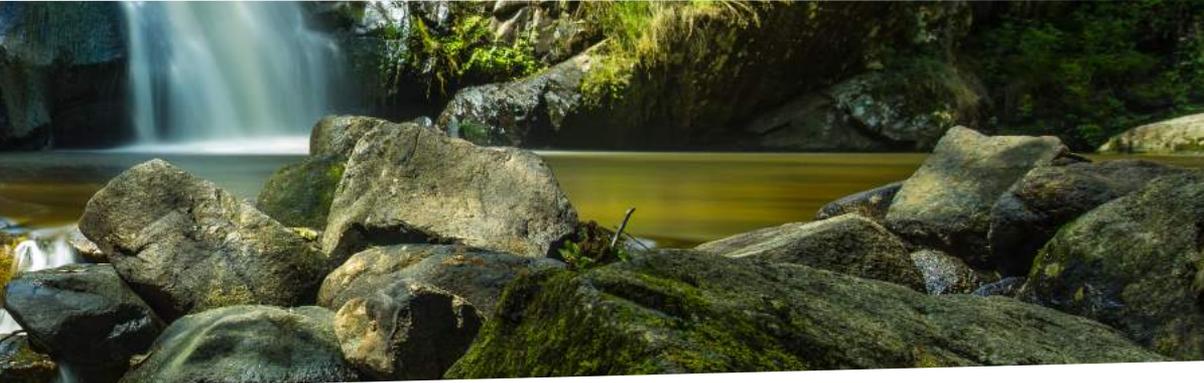
Par sa disposition 6E-2, ce dernier indique qu'un schéma de gestion peut être élaboré par les Commissions locales de l'eau (CLE), afin de préciser les prélèvements, autres que ceux réservés à l'eau potable par adduction publique (AEP), qui peuvent être autorisés par la suite. En l'absence de schéma de gestion des nappes, les prélèvements supplémentaires sur la ressource ne seront acceptés que pour l'AEP. La mise en place d'un schéma de gestion sur la Chaîne des Puys est inscrite dans les dispositions 2.1.1 du SAGE Allier-aval et 3.1.1 du SAGE Sioule.

Rappel de la démarche entreprise depuis 2014

Dès 2014, les deux CLE ont souhaité engager un programme de recherche sur plusieurs années afin de renforcer les connaissances actuelles. Pour définir les faisabilités technique, administrative et financière du projet, un rapprochement s'est opéré avec le laboratoire de recherche Magmas et Volcans (Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand et Université Jean Monnet de Saint-Etienne), l'École des Mines de Saint-Etienne, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB), la Région Auvergne (devenue Auvergne-Rhône-Alpes depuis) et l'Établissement public Loire.

Au cours des années 2015 et 2016, le projet n'a cessé de s'enrichir au fil des échanges avec les unités de recherche et les nombreux partenaires techniques et experts associés. Les résultats de ce programme de recherche appliquée serviront de base aux CLE des SAGE Sioule et Allier-aval dans le cadre de leur réflexion sur le schéma de gestion des ressources de la Chaîne des Puys.





Le Comité Inter-SAGE du 30 juin 2016

Le projet Chaîne des Puys a été présenté par les chercheurs des Universités à la Commission Inter-SAGE le 30 juin 2016. Après le rappel de l'historique et du contexte de l'étude, les universitaires proposent une méthodologie qui permettra de définir et de comprendre le fonctionnement de l'hydrosystème complexe de la Chaîne des Puys, en s'appuyant sur l'étude précise de deux bassins versants appelés « bassins témoins » : la Cheire de Côme (côté Sioule) et la Veyre (côté Allier).

Trois approches scientifiques associant la géologie, l'hydrologie et la géochimie, seront menées en parallèle pour obtenir des résultats fiables. À partir des observations faites sur les deux bassins témoins, un travail de transposition aux 8 autres sera envisagé. Des préconisations d'aide à la gestion seront également mises en place. Le projet présenté, multithématique et de qualité, a reçu les félicitations la Commission Inter-SAGE puis a été déposé par les Universités auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) en juillet 2016.

L'avancée du projet

Le 28 septembre 2016, la commission de pré-programmation de l'AELB a ajourné la demande d'aide financière en raison du portage de l'étude par les universités et de son coût jugé élevé. Elle demande que le projet soit porté par une collectivité et en priorité par la structure porteuse des SAGE, soit l'Établissement public Loire. Des réflexions sont en cours depuis cette date pour trouver des solutions alternatives qui respecteraient les points suivants :

- ▶ Répondre aux demandes et aux besoins des deux CLE
- ▶ Garantir la nature et la qualité du projet
- ▶ Respecter le travail réalisé par les chercheurs sur ce sujet depuis 3 ans



Le SAGE en action

Actions du Contrat Territorial Sioule

Le Contrat territorial Sioule 2014-2018 a vocation à mettre en œuvre les dispositions du SAGE.

L'année 2016 a été notamment consacrée à :

- ▶ l'inventaire terrain des zones humides par les agents du SMAD des Combrailles
- ▶ la sensibilisation des élus de la Bouble et de la Sioule sur l'intérêt de la mise en place de charte d'entretien des espaces publiques
- ▶ De nombreux travaux SAGE comme par exemple:



Restauration de la structure des berges sur la commune de Bayet par la CC en Pays St-Pourcinois

Restauration de la structure des berges de la Sioule sur la commune de Pontgibaud par la CC Pontgibaud, Sioule et Volcans



Restauration de la structure des berges sur la commune de Fourilles par la CC en Pays St-Pourcinois (Boublon)



Restauration et valorisation d'une zone humide par la CC Volvic, Sources et Volcans à St-Ours-les-Roches

Avant



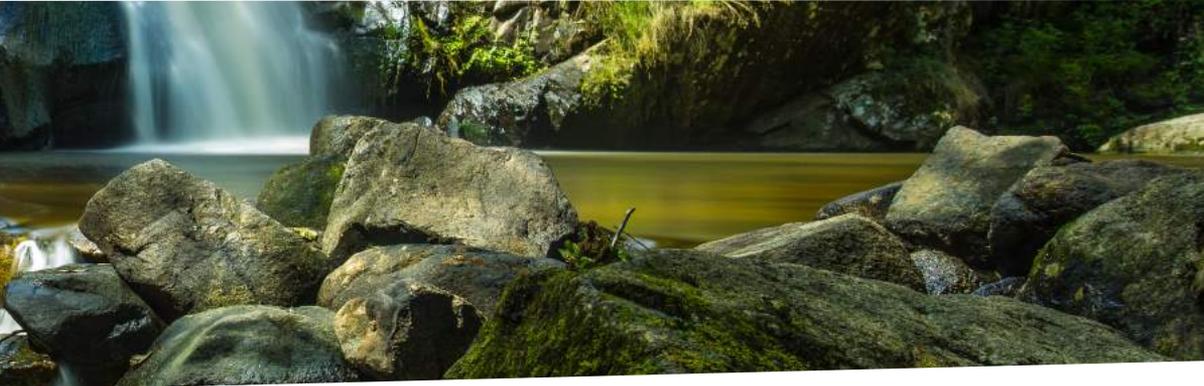
Après



Travaux de restauration de la continuité écologique - Arasement d'une digue d'étang par Manzat communauté



Restauration et valorisation d'une zone humide sur la commune de St-Pierre-le-Chastel



	▶ MAÎTRISE D'OUVRAGE	▶ INTITULÉ	▶ SECTEUR D'INTERVENTION	▶ ÉTAT
PROGRAMMATION PRINCIPALE				
▶ Volet A : Restauration des milieux aquatiques	▶ CC du Bassin de Gannat	▶ Restauration légère de la ripisylve : Gestion de la végétation et des embâcles	▶ La Sioule sur les communes de Jenzat, Saint-Germain-de-Salles et Broût-Vernet.	▶ Terminé
		▶ Restauration légère de la ripisylve : Plantations	▶ La Sioule à Jenzat.	▶ Terminé
		▶ Gestion du transport solide	▶ La Sioule à Jenzat.	▶ Terminé
	▶ CC en Pays Saint-Pourcinois	▶ Restauration de la structure des berges	▶ La Bouble à Bayet (maison Rouge et Nerignet).	▶ En cours
		▶ Gestion du transport solide	▶ Le Boulbon à Fourilles.	▶ En cours
			▶ La Bouble à Fourilles et Chareil-Cintrat.	▶ En cours
	▶ CC Sioule, Colettes et Bouble	▶ Restauration légère de la ripisylve : Gestion de la Végétation et des embâcles	▶ La Bouble à Louroux-de-Bouble et Monestier.	▶ Consultation lancée
			▶ Le Boulbon à Bellenaves.	▶ Consultation lancée
		▶ Restauration légère de la ripisylve : Plantations	▶ Le Boulon à Bellenaves.	▶ Terminé
		▶ Restauration des berges : Mise en défens	▶ La Bouble à Louroux-de-Bouble, Target et Chirat-l'Église.	▶ Consultation lancée
▶ CC Pontgibaud, Sioule et Volcans	▶ Gestion du transport solide	▶ La Bouble à Monestier.	▶ Consultation lancée	
		▶ Restauration légère de la ripisylve : Gestion de la végétation et des embâcles	▶ La Sioule à Pontgibaud et Saint-Pierre-le-Chastel.	▶ En cours
	▶ Restauration légère de la ripisylve : Plantations	▶ La Sioule à Pontgibaud.	▶ En cours	
	▶ Restauration légère de la ripisylve : Reprofilage des berges en pente douce et plantations	▶ La Sioule à Pontgibaud.	▶ En cours	
	▶ Restauration des berges : Mise en défens	▶ La Sioule à Pontgibaud.	▶ En cours	
▶ CC Volvic, Sources et Volcans	▶ Restauration de la structure des berges	▶ La Sioule à Pontgibaud.	▶ En cours	
	▶ Restauration et valorisation d'une zone humide : défrichage, création de mares, installation de pontons et panneaux pédagogiques.	▶ Bourg de Saint-Ours.	▶ Terminé	
		▶ Valorisation d'une zone humide : création d'un sentier découverte, d'un ponton, installation de panneaux pédagogiques et création d'une plaquette.	▶ Le marais de Paloux.	▶ Terminé
▶ Volet B : Lutte contre les pollutions	▶ SMAT du Bassin de Sioule	▶ Animations scolaire sur la thématique de la protection de la ressource en eau et de l'utilisation des produits phytosanitaires	▶ Ecoles à Chantelle, Pontaumur et Saint-Pourçain-sur-Sioule	▶ Terminé
	▶ FREDON Auvergne	▶ Appui aux collectivités : information et engagement dans la Charte d'entretien des espaces publics	▶ Bellenaves, Saint-Eloy-les-Mines, Youx, Rochefort-Montagne	▶ En cours
▶ Volet C : Animation, communication et suivi	▶ SMAT du Bassin de Sioule	▶ Animation du Contrat Territorial	▶ -	▶ -
		▶ Communication : site internet et «Journal de la Sioule»	▶ -	▶ -
		▶ Rédaction d'un avenant au CT Sioule	▶ -	▶ -
	▶ SMAD des Combrailles	▶ Accompagnement de collectivités et propriétaires privés	▶ -	▶ -
	▶ SMAD des Combrailles	▶ Mission zones humides : inventaire et accompagnement technique	▶ 24 communes	▶ -
PROGRAMMATION ASSOCIÉE				
	▶ Manzat Communauté	▶ Restauration de la continuité écologique : passage busé et digue d'étang	▶ Commune de Vitrac : Rui. Le Treit	▶ Terminé
	▶ Privé	▶ Restauration de la continuité écologique	▶ Commune de Charensat : Rui. de la Raterie	▶ Terminé
	▶ Commune de Châteauneuf-les-Bains	▶ Restauration des berges	▶ Commune de Châteauneuf-les-Bains : Rui. de Cubes	▶ Terminé
	▶ Privé	▶ Sécurisation d'un seuil de moulin pour la pratique du canoé	▶ Commune de Saint-Gal : La Sioule	▶ Terminé



Le SAGE en action

Autres actions

Restauration de la continuité écologique (D 1.1.1, D 1.1.2, D 1.1.3, D 1.1.4 et D 1.1.6)

La Sioule est un axe migrateur stratégique à l'échelle du bassin de l'Allier. La restauration de la continuité écologique est prioritaire aussi bien vis-à-vis du saumon que pour les espèces locales. Le SAGE fixe à fin 2015 les échéances de mise en conformité.

Cette année, de nombreux travaux ont été réalisés :

- ▶ Moulin Breland à St-Pourçain-sur-Sioule/Contigny : mise en conformité de l'ouvrage par la création d'une nouvelle passe à poissons équipée d'une station de comptage saumon.
- ▶ Moulin de la Ville à St-Pourçain-sur-Sioule : mise en conformité de l'ouvrage par la création d'une nouvelle passe à poissons.

Réduire l'impact des rejets de l'assainissement collectif - stations d'épuration et réseaux (D 2.3.2, D 2.3.3)

Le Syndicat intercommunal de la retenue des Fades Besserve a réalisé une étude diagnostic du système d'assainissement collectif des sites du Pont du Bouchet, la Chazotte et de Confolant, afin d'analyser le système d'assainissement existant et de mettre en place une campagne de mesures. Il a également réalisé une étude de faisabilité concernant la réhabilitation de la station d'épuration de la Chazotte. Des travaux seraient prévus en 2017 pour refaire cet équipement.

- ▶ Ruisseau des Cottariaux à Vitrac: travaux de restauration de la continuité écologique par la suppression d'un passage busé et la recréation du lit du cours d'eau
- ▶ Ruisseau des Cottariaux à Vitrac: travaux de restauration de la continuité écologique par l'arasement d'une digue d'étang et la renaturation du cours d'eau
- ▶ Ruisseau de Cubes à Châteauneuf-les-Bains : projet d'arasement complet ou partiel de 3 obstacles
- ▶ Ruisseau de la Raterie à Charensat : Arasement de seuil

Mise en place du Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) sur le périmètre du SMAD (D.2.2.1, 2.3.5)

Le projet de PAEC a été retenu sur le territoire des Combrailles avec des mesures liées à la préservation et l'entretien des zones humides par les agriculteurs. Ces dernières impliquent par exemple le respect d'une charge de pâturage, ou l'absence de certains intrants sur les parcelles. Une cinquantaine d'exploitations agricoles seront ainsi contractualisées et diagnostiquées en 2017.



Les chiffres 2016

L'Établissement public Loire assure l'animation et le financement de l'élaboration du SAGE pour le compte de la Commission locale de l'eau. Des partenaires financiers soutiennent l'EP Loire dans cette tâche.

Pour l'année 2016, les dépenses réalisées s'élèvent à 89 286 €.

		DÉPENSES		PLAN DE FINANCEMENT				
		Dépenses prévisionnelles 2016	Dépenses réelles 2016	Agence de l'eau	ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOIRE			FEDER
					Conseil Régional Auvergne	Conseil Départemental Puy-de-Dôme	Conseil Départemental Allier	
ANIMATION		72 262 €	85 317 €					
Cellule d'animation	Animatrice	43 500 €	59 201 €	69 582 €	1 419 €	757 €	504 €	/
	Agent administratif	6 600 €	6 600 €					
	Frais de structure	11 981 €	12 279 €					
Frais de fonctionnement (Location du bureau, fournitures, frais de mission...)		10 181 €	7 238 €					
COMMUNICATION		5 000 €	3 969 €	2 381 €	840 €	448 €	299 €	- €
Site internet		800 €	551,15€	60 %	52,94 % du reliquat	28,24 % du reliquat	18,82 % du reliquat	/
Journal de la Sioule		1 800 €	754,2€					
Essentiel du SAGE Sioule			778,8€					
Rapport d'activité		600 €	666,25€					
Brochure zones humides		1 600 €	1 185,78€					
Autres : Brochure SAGE (conception)		200 €	32,36€					
Autres : Forum des élus, plan de communication		600 €	0,00€					
ÉTUDE		64 000 €	En cours	70%				30%



Les perspectives 2017

Partager et mettre en œuvre le SAGE

L'année 2017 sera la 3^{ème} année de mise en œuvre du SAGE Sioule.

Coté communication, il est notamment prévu de :

- ▶ Réaliser et diffuser le rapport d'activité 2016
- ▶ Réaliser et diffuser le journal « Les échos de la Sioule » n°2
- ▶ Organiser le 3^{ème} Forum des élus
- ▶ Organiser le 4^{ème} Rendez-vous de l'eau
- ▶ Réaliser des plaquettes de sensibilisation (plans d'eau, entretien des cours d'eau, eau et urbanisme...)

Agir sur la continuité écologique, la morphologie des cours d'eau et les zones humides

En 2017, les travaux suivants seront conduits en priorité:

- ▶ Réalisation de l'**étude de délimitation et de caractérisation des têtes de bassin**
- ▶ Rédaction des cahiers des charges des études sur les flux migratoires de l'anguille et sur la possibilité d'arrêt simultané des turbines des microcentrales

Aussi, la cellule d'animation du SAGE accompagnera les collectivités dans la réalisation de leur inventaire des zones humides selon la méthodologie développée. Elle appuiera la cellule d'animation zones humides du SMADC.

Les collectivités qui le souhaitent pourront également solliciter l'animatrice dans le cadre de la réalisation de leur document d'urbanisme pour garantir la prise en compte des enjeux liés à l'eau.

Préserver, améliorer et sécuriser la qualité des eaux

Des réflexions sur la mise en place d'une étude sur un réseau de suivi local sur les teneurs en PCB dans les chairs de poissons seront conduites. La maîtrise d'ouvrage, les modalités techniques et financières restent à définir.

Préserver et améliorer la quantité des eaux

La gestion volumétrique de la ressource en eau de la chaîne des Puys est à assurer de manière préventive au sein de la Commission Inter-SAGE Allier-aval et Sioule.

Au cours de l'année 2017, les cellules d'animation des deux SAGE accompagneront les unités de recherche dans leur démarche administrative (subventions...) pour le montage du projet sur la caractérisation de la ressource en eau de la Chaîne des Puys.

Des réflexions sur le suivi quantitatif de la Bouble seront également engagées. La pérennité de la station de Chareil-Cintrat sera notamment abordée.

SAGE SIOULE

Annexe de la Mairie

Rue des fossés

03450 ÉBREUIL

Tél. : 04 70 90 78 30

www.sage-sioule.fr

Allier
le Département



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



ETABLISSEMENT
PUBLIC
LOIRE

Agence de l'eau
Loire-Bretagne

Établissement public du bassin
chargé du développement durable